

## Antennes relais : " la nouvelle donne ? "

Derrière " [l'affaire](#) " de l'installation bloquée par les riverains de la nouvelle station de base d'antennes relais de l'opérateur Orange en bordure de l'autoroute au quartier Acotz à Saint-Jean-de-Luz, il existe à l'origine une autre réalité qui mérite d'être médiatisée de part son impact sanitaire.

Si les riverains s'appuient, pour contester l'installation de cette nouvelle station de base, sur les études scientifiques internationales, dont notamment [le rapport du consortium BioInitiative](#), il n'en demeure pas moins qu'ils ont en plus d'autres arguments qu'il est judicieux de faire connaître, notamment à Madame Roselyne Bachelot Ministre de la Santé, car ceux-ci portent de façon concrète le débat au cœur des risques sanitaires générés par les rayonnements électromagnétiques.

Concrètement la " saga " concernant l'historique de l'affaire en cours des antennes relais d'Acotz à Saint-Jean-de-Luz commence il y a plus de neuf années !

Ces antennes relais étaient à l'origine installées sur un terrain privé situé à côté d'une entreprise (Ets Jean Vier) à environ une centaine de mètres des habitations.



Mais depuis l'installation de ces antennes relais les riverains ont souffert [de pathologies](#) couramment décrites dans de tels cas : maux de têtes, saignements de nez, nausées, vertiges, insomnies, etc . . . prouvées par des certificats médicaux.

En conséquence, faisant preuves de responsabilités les propriétaire bailleurs ont alors cassé le bail.

Face à cet état de fait la Municipalité de Saint-Jean-de-Luz a alors trouvé un terrain situé près de la plage Lafitenia, . . . mais immédiatement il y a eu une forte mobilisation des riverains (très bien informés) qui a finalement contraint l'opérateur à renoncer à cette installation.

Aujourd'hui c'est donc au quartier d'Acotz que l'opérateur essaye d'installer à la hussarde ses antennes relais, [mais c'était sans compter là aussi sur la vigilance et l'opposition des riverains . . .](#)

Ceux-ci demandent avec légitimité, car se sont eux qui sont touchés, un vrai débat public de concertation avec la population, la mairie et l'opérateur comme d'ailleurs le prévoit la loi [\[JO 246 10/2001\]](#).

Etienne Cendrier pourrait aussi être invité à ce débat car l'association " Acotz en Alerte " est adhérente à Robin des toits.

Cette affaire en cours des antennes relais d'Acotz, n'est donc pas une banale affaire de rejet d'une station de base d'antennes relais qui arrive comme " un cheveu dans la soupe " : elle a le mérite de dévoiler au grand jour une réalité qui commence [a être bien analysée](#) et qui est directement liée aux constatations d'une succession d'alertes sanitaires sur la toxicité des ondes électromagnétiques.

Face aux négationnistes, ces constatations in situ confortent et responsabilisent les riverains dans leur combat sur leur devenir et celui de leurs enfants.

Aujourd'hui en est-il de même pour les politiques ?.